



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

REGION DE SEDHIOU

DEPARTEMENT DE SEDHIOU

ARRONDISSEMENT DE DIENDE

**PLAN TRIENNAL D'INVESTISSEMENT
(PTI) DE LA COMMUNE DE KOUSSY
2021-2023**

Août 2020

TABLES DES MATIERES

INTRODUCTION	3
I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNE	3
1.1. Situation géographique	3
1.2. Historique du peuplement	4
1.3. Milieu physique	5
1.3.1. Eléments du climat	5
1.3.2. Relief et sols	5
1.3.3. Ressources en eau	5
1.3.4 Ressources végétales et fauniques	6
1.4. Données socio-démographiques	6
1.4.1 Taille et structure de la population	6
1.4.2 Habitat et mouvements de la population	7
II. VISION ET AXES DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE	7
2.1. Vision de développement	7
2.2. Axes de développement	7
Axe 1 : Amélioration et modernisation des chaînes de valeur agro-sylvo- pastorales ;.....	7
Axe 2 : Renforcement du capital humain et promotion du bien-être ; et.....	7
Axe 3 : Renforcement des capacités de l'Institution municipale et des autres acteurs territoriaux.....	7
III. ACTIONS RETENUES	1

INTRODUCTION

Le processus de décentralisation, enclenché au Sénégal depuis 1872, a conduit, jusqu'en 2013, à deux réformes majeures réalisées respectivement en 1972 et en 1996. Celle de 1972 pose « l'acte précurseur des libertés locales plus affirmées, avec la création des communautés rurales, la promotion de la déconcentration et la régionalisation de la planification ». Celle de 1996, consacre la régionalisation, « dans le souci d'accroître la proximité de l'Etat et la responsabilité des collectivités locales ».

Malgré les acquis enregistrés, les faiblesses et contraintes notées ont incité l'Etat à envisager en 2013 la refondation majeure de l'action territoriale. L'objectif général, visé par cette réforme, baptisée « **Acte III de la décentralisation** », est d'« **organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable** ».

Cette nouvelle réforme introduit deux innovations majeures : la suppression de la région en tant que collectivité territoriale et l'érection du département, qui devient une collectivité territoriale ; la deuxième innovation procède de la communalisation intégrale par l'érection des communautés rurales et des communes d'arrondissement en communes de plein exercice. Elle intervient avec l'avènement du Plan Sénégal Emergent (PSE), en tant qu'instrument et cadre de référence de la politique de développement du Sénégal d'ici à 2035 et implique l'articulation et la cohérence des documents de planification aux niveaux départemental et communal avec le niveau central.

C'est dans ce contexte précis que la Commune de Bambali a élaboré son PDC, dans lequel on retrouve un Plan Triennal d'Investissement (PTI). C'est justement ce PTI qui est extrait du PDC et présenté ici, avec au préalable un exercice de partage, de confirmation, voire d'intégration de certaines actions jugées sur-prioritaires, avec l'équipe municipale en présence de certaines personnes ressources de la Commune. Cet exercice a été financé par le Programme National de Développement Local (PNDL), avec la coordination technique de l'Agence Régionale de Développement de Sédhiou (ARDS), en parfaite synergie avec les autres membres du Comité Technique Régional restreint (CTR).

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNE

1.1. Situation géographique

La Commune de Koussy est située dans l'arrondissement de Diendé, dans le département de Sédhiou. Elle a été pour un premier temps érigée en Communauté Rurale en 2008 à partir du découpage de l'ancienne Communauté Rurale de Diendé, **par le Décret N° 2008-749 du 10 juillet 2008** ; puis elle est devenue dans un deuxième temps Commune de plein exercice à l'avènement de « l'Acte 3 de la décentralisation » qui consacre la communalisation intégrale. Elle compte officiellement vingt-huit (28) villages et est limitée :

- A l'Est par la Commune de Sansamba ;
- A l'Ouest par la Commune de Sakar ;
- Au Nord par la Commune de Diaroumé ; et
- Au Sud par la Commune de Diendé.

Le fondateur fut le premier chef de village avant d'être remplacé par Alpha Diallo pour cause d'indisponibilité. Depuis lors, plusieurs chefs de villages se sont succédé : Samoussa BOIRO, Bouté DRAME, Yaya DRAME, François COLY, Nembaly SAVANE, Mandy SOUANE. Ce nombre important de dirigeants de familles différentes atteste de la démocratie qui a été longtemps adoptée par cette communauté.

1.3. Milieu physique

1.3.1. Eléments du climat

Le climat est de type Soudano-Guinéen (chaud et sec) et est caractérisé par l'alternance de deux saisons :

- Une saison pluvieuse de 5 mois (Juin à Octobre) ; et
- Une saison sèche de 7 mois (Novembre à Mai).

Les températures sont relativement élevées, variant de 24°C à 33°C en saison des pluies et de 32° à 40° en saison sèche.

La pluviométrie se situe dans les isohyètes 1.050 mm de la station de Diendé.

Pour la période considérée (2008 – 2017), la moyenne pluviométrique est estimée à 962,2 mm pour 57 jours et a évolué en dents de scie avec une réduction des précipitations.

Tableau sur la répartition des tendances pluviométriques (2008-2017)

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne
Nombre de jours	58	73	68	48	75	29	54	60	53	49	57
Hauteur (en mm)	998,5	1021,8	1170,8	809,9	1360,1	491,9	819,2	903,7	1165	881,3	962,2

Source : DRDR Sédhiou - bilan 2017

1.3.2. Relief et sols

Le relief de la commune se caractérise par une succession de plateaux et de vallées. Les sols sont de deux principaux types :

- Les plateaux constitués de sols ferrugineux tropicaux lessivés ferralitiques et adaptés aux cultures pluviales (céréales, arachide, ...) ;
- Les dépressions et bas-fonds constitués de sols hydro morphes aptes à la riziculture, à l'arboriculture et au maraîchage.

Aujourd'hui la remontée de la langue salée et l'acidité des terres au niveau des zones de dépression constituent l'une des principales menaces environnementales. La dégradation des terres contribue à la réduction de la diversité biologique et du couvert végétal. Elle contribue également à réduire le potentiel exploitable dans les domaines agricole et rizicole.

1.3.3. Ressources en eau

La nappe maestrichtienne y est accessible à moins de 160 m alors que la nappe phréatique se situe à environ 20 m. Sur le plan hydrographique, les principales ressources de la commune sont constituées par :

- Les grandes mares de Bassaf ; et
- Les mares temporaires qui, généralement, tarissent en saison sèche.

La présence de ces points d'eau représente un atout pour le développement de la riziculture, de l'horticulture et de l'élevage.

1.3.4 Ressources végétales et fauniques

La Commune est dotée d'importantes zones de végétation. On dénombre deux forêts classées qui permettent la préservation des ressources fauniques et végétales. La végétation de type soudano - guinéen est caractérisée par des peuplements assez homogènes avec plusieurs strates :

- Une strate arborée avec des arbres atteignant 20 à 25 m, composée de *Khaya senegalensis* (caïcédrat), *Danniellia oliveri* (santan), *Parkia pinnata* (dimb), *Eleais guineensis* (palmier à huile), *Borassus flabellifer* (rônier), *Bombax costatum* (kapotier) ;
- Une strate arbustive composée de *Pterocarpus erinaceus* (venn), *Detarium senegalensis* (ditakh), *Parkia biglobosa* (nééré), *Azadirachta indica* (neem,) Anacardier occidental (darcassou), combrétacées et de lianes ;

Quant au couvert herbacé, il est en régression continue ; le "Diambatox" (*hyptis spigigera*), connaît par contre une progression rapide et constitue une véritable menace pour l'élevage.

Les deux principales forêts classées (à Bary et à Takoun) que compte la Commune ont des superficies respectives d'environ 17 000 ha et 7 000 ha ; elles viennent contribuer à la préservation du potentiel forestier et faunique. Cependant, elles sont fortement menacées.

Les ressources forestières et fauniques subissent les effets néfastes des actions anthropiques (feux de brousse, exploitation abusive, défrichements anarchiques...) et les contraintes naturelles comme l'érosion, la sécheresse, etc.

1.4. Données socio-démographiques

1.4.1 Taille et structure de la population

Selon les projections des résultats issus du dernier Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), la population de Koussy est estimée en 2018 à 9 894 habitants dont 4823 femmes. La Commune compte 774 concessions et 889 ménages. Ces résultats montrent que l'effectif des hommes est plus élevé que celui des femmes, contrairement, au niveau régional et national. En revanche, la taille des ménages reste élevée, plus de 11 personnes en moyenne par ménage avec une forte proportion de jeunes.

Par sa diversité ethnique, on trouve dans la Commune de Koussy les peulhs comme étant l'ethnie majoritaire, suivis des mandingues, des mankagnes, des manjacks, des balantes, des sérères, des diolas, des wolofs, des bainoucks et autres ethnies minoritaires. Mais, malgré que l'ethnie peulh soit dominante, la langue mandingue est la plus parlée par la communauté.

Sur le plan de la croyance religieuse, l'islam est majoritaire avec près de 94%, suivi du christianisme (4%) et autres croyances (2%).

1.4.2 Habitat et mouvements de la population

Les habitations sont pour la plupart faites en banco dont certaines en crépi de ciment avec des toits à majorité, en zinc. Au niveau des villages-centre, on retrouve quelques maisons en dur. La Commune de Koussy a une superficie de 450km² sur une population de 10 360 habitants estimée soit une densité de 23 hts/km².

L'implantation des villages a obéi à certains critères physiques, à savoir l'influence des vallées et la présence du domaine agricole de SEFA. La fertilité des terres a été le facteur déterminant de la migration importante de la population vers Koussy, en si peu de temps. Le peuplement avait été étroitement lié à l'histoire des vagues successives d'occupation.

Durant la colonisation, l'installation d'un grand domaine agricole avait entraîné des mouvements massifs de populations venant des autres pays de l'Afrique Occidentale Française et organisées par des sociétés comme la Compagnie des Oléagineux Tropicaux et la Société Coloniale d'Exploitation Agricole.

L'apport de l'émigration constitue un levier économique pour la commune de Koussy : de nombreux micro-projets agricoles sont créés et gérés par des émigrés ressortissants de la Commune. Le pouvoir d'achat de certaines familles d'émigrés a augmenté. Des investissements énormes d'émigrés changent la physionomie de certaines localités de la Commune comme Koussy I, Hamdani et Soucoutoto. Au plan social, des associations d'immigrants basées en France sont créées. On peut citer l'Association des ressortissants des villages de Soucoutoto, Bassaf, Nimzatt et Keur Habib avec un effectif total de plus de 500 membres. Cette association, créée depuis les années 70, intervient dans le domaine de la santé et octroie chaque année des dons de médicaments et des équipements sanitaires à la case de santé de Bloc village et prend en charge le salaire de la matrone et de l'agent sanitaire.

II. VISION ET AXES DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

2.1. Vision de développement

La vision de développement partagée par le Maire et l'ensemble des acteurs territoriaux est :

« Un développement agro-sylvo-pastoral propice à une émergence socio-économique dans un cadre de vie et un environnement attractifs, à l'horizon 2023 ».

2.2. Axes de développement

Les axes de développement ci-dessous ont été ciblés :

Axe 1 : Amélioration et modernisation des chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales ;

Axe 2 : Renforcement du capital humain et promotion du bien-être ; et

Axe 3 : Renforcement des capacités de l'Institution municipale et des autres acteurs territoriaux.

Des actions ont été retenues, pour concrétiser la vision déclinée par les acteurs territoriaux.

III. ACTIONS RETENUES

SECTEURS	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS) FCFA			
			2021	2022	2023	TOTAL
Secteurs sociaux						
SANTÉ	Acquisition d'une ambulance	Poste de santé Koussy	0	20000	0	20000
	Construction et équipement de 5 Caases de santé améliorées	Bari; Babira; Soukoutoto; Bassaf; Sankouya	25000	50000	50000	125000
EDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE	Clôture des écoles élémentaires	Koussy; Hamdani cherif; Soukoutoto; Bassaf; Nimaya; Sankouya; Babira; Kouynala	22000	44000	22000	88000
	Aménagement d'autres locaux pour l'école maternelle	Koussy	0	20000		20000
	Construction et équipement d'un lycée agricole	Koussy	0	200000		200000
HYDRAULIQUE	Réalisation d'un forage équipé de château d'eau	Zone de Sankouya	200000			200000
	Fonçage de 5 puits modernes	Darsalam boudhié; Darsalam UC2; Alabatou; Kouynala; Babira	18000	18000	9000	45000
ENVIRONNEMENT/ HABITAT/CADRE DE VIE	Dotation en matériels de nettoyage	Commune	1000	1000	1000	3000
	Protection des sols	Zone de séfa	5000	5000	5000	15000

SECTEURS	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS) FCFA			
			2021	2022	2023	TOTAL
	Mise en place d'une pépinière communale	Koussy	20000			20000
	Mise en place d'une aire protégée (PM)	Zone de Talto bari	0			0
	Clôture de cimetières	Koussy; Missira et Nimzatt	13000	13000	13000	39000
JEUNESSE, SPORTS	Construction et équipement d'un stade municipal avec tribunes et vestiaires	koussy	0	100000		100000
	Aménagement d'espaces verts et de détente (pour sport)	Koussy	0	20000		20000
GENRE ET PROMOTION DE LA FEMME	Construction et équipement d'une Maison de la femme	Koussy	0	80000		80000
	Acquisition de 4 moulins + construction d'abris	1 par zone	4500	9000	4500	18000
Sous-total secteurs sociaux			308500	580000	104500	993000
Secteurs économiques						
AGRICULTURE/ ARBORICULTURE/ MARAICHAGE	Aménagement de 4 périmètres maraichers	1 périmètre par zone	18000	36000	18000	72000
	Construction de 4 magasins de stockage	1 dans chaque zone	15000	30000	15000	60000
ELEVAGE	Fonçage et équipement de 2 forages pastoraux en châteaux d'eau		0	150000	150000	300000

SECTEURS	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS) FCFA			
			2021	2022	2023	TOTAL
	Construction d'une fourrière communale		20000			20000
Sous-total secteurs économiques			53000	216000	183000	452000
Secteurs d'appui à la production						
COMMERCE	Construction et équipement d'un marché permanent	Koussy	50000	0	0	50000
TRANSPORT ET COMMUNICATION	Aménagement de pistes de production	Koussy-Madina fass (8 km); Missira-Takoung (11 km); Koussy-Darouhouda-Alabatou-Sankouya-Néma (12 km)	160000	240000	220000	620000
	Mise en place d'une radio communautaire (construction et équipement + autres frais connexes)	Koussy	0	25000		25000
ENERGIE	Electrification en courant continu (MT/BT)	Commune	25000	50000	25000	100000
Sous-total secteurs d'appui à la production			235000	315000	245000	795000
AUTRES						
GOUVERNANCE	Réhabilitation de l'Hôtel de ville	Koussy	20000	0	0	20000
	Modernisation de l'état civil	Koussy	20000	0	0	20000
Sous-total autres			40000	0	0	40000

SECTEURS	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS) FCFA			
			2021	2022	2023	TOTAL
Total PTI			636500	1111000	532500	2280000

Le coût total estimé du Plan Triennal d'Investissement (PTI) de la Commune de Koussy est de deux milliards deux cent quatre-vingt millions (2.280.000.000) de francs CFA.